

Compte rendu de Conseil municipal

Séance du mardi 26 janvier 2021

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents : Monsieur Olivier MAGUET, Maire

Madame Annick IENZER, Madame Anne COLLINOT, adjointes

Monsieur Jean-Jacques DEBIÈVE, Monsieur Richard DETHYRE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Michèle MATHIEU, Madame Catherine PÉCHERY, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, conseillers

Marc'O RAFAELLI, médiateur

Représentés : Madame Adeline BEAUFUMÉ représentée par Jean-Jacques DEBIEVE, Monsieur Joël BOISSIÈRE représenté par Madame Laurence HOURLIER, Madame Emilie KONNERT représentée par Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Madame Barbara LOUCHARTE représentée par Madame Anne COLLINOT, Monsieur Jacky PÉCHERY représenté par Madame Catherine PÉCHERY.

Secrétaire de la séance : Laurence HOURLIER

Ordre du jour :

- **Foncier, infrastructure et réseaux**

Signature d'une convention de travaux avec le SDEY pour l'enfouissement du réseau éclairage public rue Champion

- **Consultations et informations de la commune**

Adoption d'une motion de soutien au Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne, qui s'oppose à la suppression du Centre 15 d'Auxerre et à son transfert à Dijon

- **Tarifs, participations, redevances et frais divers**

Signature de la convention liant la commune à la CCAVM pour le fonctionnement de la MSAP

- **Ressources humaines**

Contrats de travail à durée déterminée pour surcroît d'activité

La séance débute à 19h30

La séance du conseil est retransmise en direct sur le site de la commune et pourra être visionnée ultérieurement en se connectant sur la rubrique « actualités » du site de la commune.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour la création de deux postes lesquels devront permettre d'assurer les continuités de service de la cantine scolaire et des activités périscolaires dans le cadre des contraintes sanitaires liées au COVID.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.



Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Foncier, infrastructure et réseau

Signature d'une convention de travaux avec le SDEY pour l'enfouissement du réseau éclairage public rue Champion

Le Maire rappelle que l'enfouissement du réseau éclairage public dans la rue Champion est la seule opération que la commune pourra finalement engager comme action supplémentaire pouvant se greffer sur les travaux de génie civil liés à l'enfouissement de la ligne HT, décidés de longue date par ENEDIS (sans aucun frais pour la commune), et ce pour deux raisons : (i) le calendrier du chantier ENEDIS ne donne pas le temps suffisant aux concessionnaires (SDEY, Orange) pour mener les études et estimations préalables aux travaux d'autres tranches supplémentaires de travaux ; (ii) la charge financière de tranches supplémentaires est conséquente et aurait dû être anticipée il y a deux ans, lorsque les travaux ENEDIS ont été actés (montage de dossiers de subventions et provisions). La seule tranche supplémentaire ainsi retenue rue Champion (qui devrait être complétée par l'enfouissement du réseau Orange) s'inscrit dans un programme de valorisation du patrimoine (partie historique du village, abords de la Collégiale) et d'embellissement du village. La moitié du coût de ces travaux supplémentaires est à la charge de la commune, à savoir 20 815 €, l'autre moitié étant prise en charge par le SDEY.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de travaux avec le SDEY.

Consultations et informations de la commune

Maintien du Centre 15 à Auxerre

L'Agence régionale de santé voudrait supprimer le centre d'appel d'urgence d'Auxerre pour le fusionner avec celui de Dijon. Cela fait trois ans que cette suppression du centre 15 est en discussion, cependant la pression se faisant plus forte, les élus du département de l'Yonne se mobilisent pour manifester leur opposition à ce projet : le Conseil départemental a récemment délibéré pour le maintien de ce centre ; des conseils municipaux ont également délibéré dans le même sens ; des élus attachés à la proximité sur leur territoire se mettent en mouvement autour de différentes initiatives, dont une proposition de loi portée par le député de la 1^{ère} circonscription de l'Yonne. En effet, la suppression du centre 15 d'Auxerre présenterait de lourdes conséquences, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire : par exemple, il n'y aurait plus d'hélicoptère basé à Auxerre pour les urgences absolues. Les conseillers municipaux soulignent les inconvénients déjà liés à la désertification médicale et s'opposent à une vision trop technocratique du soin dans nos campagnes, qui va à l'encontre des besoins de la population. Le conseil municipal note également que le moment est très mal choisi. En effet la crise sanitaire que le pays traverse devrait plutôt inciter à sécuriser les campagnes, surtout si l'on aspire à attirer les citadins enclins à quitter la métropole.



Après la lecture et la discussion de la motion de soutien au Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne, qui s'oppose à la suppression du Centre 15 d'Auxerre et à son transfert à Dijon, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

De plus, le conseil municipal demande au Maire d'ajouter une contribution à cette motion pour signifier toute l'absurdité de la suppression du centre 15 d'Auxerre en pleine crise sanitaire.

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- **SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;**
- **REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon**, qui est un très mauvais signal nuisant à l'attractivité de nos territoires dans le département, tant l'accès aux services de santé est une condition critique de cette attractivité, particulièrement en ces temps de crise sanitaire.
- **DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain**, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours**, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours. »

Tarifs, participations, redevances et frais divers

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention liant la commune à la CCAVM pour le fonctionnement de la Maison de services au public (MSAP).

Le Maire rappelle que le fonctionnement de la MSAP relève de la compétence intercommunale bien que celle-ci soit déployée par la commune dans un bâtiment appartenant à la commune. La Commune assure la mise à disposition fonctionnelle d'un espace réservé à la MSAP et assume l'ensemble des charges annuelles liées à la gestion de la MSAP. En contrepartie, la CCAVM rembourse intégralement ces charges à la commune.

✓ À noter : la MSAP va être labellisée en Maison France Service.

Ressources humaines

Mise en place de contrats de travail à durée déterminée (CDD) pour surcroît d'activité

1. Ce cadre contractuel permet de rémunérer les personnes sollicitées à Seignosse (Landes), les 1^{er}, 2 et 3 janvier 2021, dans le cadre de la récupération et du transport des tentes destinées au camping. Pour rappel, cette opération fait partie du programme d'amélioration de l'offre touristique mis en place par l'équipe municipale.



Cette opération a mobilisé des bénévoles, des élus, le responsable des services techniques ainsi que des personnes, sur place, dont l'aide était indispensable pour procéder au démontage des tentes et au chargement des accessoires dans le camion.

Vont donc être établis trois contrats de travail (à raison de 7h / jour rémunérées sur la base de 14,35 € bruts à l'heure, montant majoré pour le 1^{er} janvier) : deux contrats de trois jours et un contrat de deux jours, qui correspondent à l'investissement des personnes qui ne faisaient pas partie du groupe de bénévoles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité moins deux abstentions la création de ces trois CDD.

2. Création d'un poste d'agent technique (ménage, service et préparation à la cantine) et d'un poste d'agent d'animation (activité périscolaire, aide à la cantine)

Attention ! Il ne s'agit pas d'embaucher du personnel supplémentaire. C'est un cadre contractuel qui permet de répondre, de façon souple et sécurisée sur le plan administratif, aux besoins en ressources humaines souvent fluctuants dans le contexte de la réglementation COVID à l'école.

Le Maire souligne qu'il s'agit aussi d'un premier pas dans le programme de réorganisation du volet périscolaire.

Ce cadre contractuel permet ensuite d'établir des CDD (avec une durée maximale proposée à 25 heures par semaine) pour rémunérer des personnes supplémentaires en cas d'absence d'un membre du personnel régulier, tout en offrant la possibilité de recruter des personnes dans le village et de favoriser ainsi une approche en « circuit court » pour pallier aux besoins de notre école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de ce cadre contractuel avec la création des deux postes

Points divers

Merci à l'équipe des services techniques. Le conseil municipal remercie les agents de l'équipe des services techniques pour le rangement des tentes dans un local de la mairie. Ce travail de manutention a été réalisé avec beaucoup de soin malgré la lourdeur et l'ampleur de la tâche.

Retour sur la gestion du village vacances par l'association « Animation Vacances Loisirs » (AVL). Après sa rencontre avec le directeur d'AVL, le Maire fait part au conseil municipal de l'absence totale de professionnalisme de cette structure avec laquelle la commune a travaillé pendant deux ans. Pour rappel, AVL a une dette de 40 000 € à l'égard de la commune. En l'état, le directeur d'AVL s'avère être d'une mauvaise foi manifeste. Affaire à suivre.

~ Fin de la séance du Conseil municipal vers 20h30 ~

